



Renouvellement carte de séjour à mayotte

Par **Gwen 58**, le **01/11/2025 à 14:28**

Bonjour

Ma fille est comorienne .vit à mayotte depuis plus de 14 ans avec renouvellement de carte de séjour.elle à 1 cdi depuis 07/25.elle n arrive pas à avoir de rdv pour renouveler sa carte de séjour.peut on être expulser avec un cdi ? Que faire c est très angoissant pour elle et son fils .je l ai adoptée depuis 2 ans pour des raisons personnelles.

Par **Zénas Nomikos**, le **01/11/2025 à 15:51**

Bonjour,

[quote]

Ainsi, le CDAD de Mayotte a signé une convention avec l'ordre des avocats pour mettre en place ce dispositif afin de faire bénéficier aux usagers les plus démunis d'une consultation gratuite par un avocat. Un bon est délivré aux bénéficiaires par le CDAD.

[/quote]

Source : [CDAD](#)